

Fascicule séparé

ANNEXE au rapport n° CD / 34
du 16 janvier 2017

Revenu de Solidarité Active et autres dispositifs d'insertion

Actualisation du P.D.I.

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Mise à jour 2017

SOMMAIRE

AXE 1 - *Exercer une veille sur le cadre réglementaire et ses évolutions*

Objectif n°1 : Les évolutions du dispositif RSA

Objectif n°2 : La mise en œuvre des axes réglementaires à l'échelle locale

AXE 2 – *Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle*

Objectif n°1 : L'accès à l'emploi

Objectif n°2 : L'accès à la formation

AXE 3 – *Favoriser l'insertion socio-professionnelle par l'activité économique*

Objectif n°1 : Développer et valoriser l'offre du secteur de l'IAE

AXE 4 – *Activer des ressorts sociaux*

Objectif n°1 : Mobiliser les dispositifs de soutien à l'insertion

Objectif n°2 : Mettre en œuvre les parcours d'insertion sociale

AXE 1 : Exercer une veille sur le cadre réglementaire et ses évolutions

OBJECTIF 1/1 : Les évolutions du dispositif RSA (précédentes actions n° 1 et n° 2)

Contexte	Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale La feuille de route 2015-2017 s'articule autour de quatre domaines d'intervention qui fondent ce plan depuis l'origine : • la prévention des ruptures • l'accompagnement des personnes en difficulté • l'action partenariale au plus près des territoires et des personnes • la mise en œuvre de la prime d'activité. Elle vise aussi en matière de gouvernance, le renforcement de la coordination des acteurs et des démarches de participation des usagers. Enfin elle met en place une territorialisation via la mise en place des schémas départementaux des services aux familles, des schémas de domiciliation et des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, notamment.
Bilan 2016	Des travaux de portée nationale ont été engagés et ont donné lieu pour certains à des déclinaisons locales, qui sont : • Sur le volet accès aux droits et minimas sociaux - La revalorisation exceptionnelle du RSA en 2016 : +0,9 % en janvier et + 2 % en septembre, dans une perspective de + 10 % en cinq ans. 2017 sera l'ultime année d'augmentation exceptionnelle. - La dématérialisation de l'accès aux droits avec des outils numériques : 2016 a vu la mise en ligne d'un simulateur des droits lors de mise en œuvre de la la Prime activité. - La généralisation de la Garantie contre les impayés de pension alimentaire (GIPA). • Sur le volet emploi, travail et formation professionnelle - La mise en place de la Prime d'activité au 1er janvier 2016, entraînant la fusion du RSA activité et de la Prime pour l'emploi. Réunions de présentation du nouveaux dispositif aux équipes des CAS. - L'extension de la garantie Jeunes à 19 nouveaux départements. 2016 est à ce titre la première année complète d'expérimentation sur l'Indre. - La mise en place de l'accompagnement global Pôle Emploi sur le Département par la mise en place de cellules de concertation spécifiques et le démarrage de travaux sur la définition des ressources sociales locales. - La relance de l'alternance et l'amplification des actions de formation pour les chômeurs de longue durée : 12.000 formations supplémentaires en Région Centre-Val de Loire. • Sur le volet logement et hébergement - Généralisation des diagnostics 360° menés par l'ADIL sur l'Indre, base de l'élaboration du future PLALHPD. - Renforcement du rôle des CCAPEX. Élaboration d'un nouveau Règlement Intérieur, modification des arrêtés portant sur la composition et les seuils de la CCAPEX. - Mise en place de la garantie VISALE, nouvelle garantie de paiement des loyers pour les salariés précaires et les jeunes. - Élargissement et simplification des critères de la domiciliation. Participation du Département à la définition d'un nouveau cahier des charges et d'un schéma départemental de la domiciliation.

Perspectives 2017	Poursuivre l'animation du dispositif en local : Participer aux rencontres nationales afin d'anticiper les évolutions réglementaires. Animer ou co-animer des réunions d'information sur les évolutions réglementaires et leur déclinaison locale. Intégrer les évolutions réglementaires aux procédures internes et externes. • Sur le volet accès aux droits et minimas sociaux - poursuivre la revalorisation du RSA pour atteindre l'objectif de +10 % en 5 ans (dernière année) • Sur le volet emploi, travail, formation professionnelle - appréhender le nouveau dispositif « Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et Autonomie (PACEA) en remplacement du CIVIS pour les publics jeunes - conforter les dispositifs de l'IAE au service des parcours d'insertion • Volet logement et hébergement -intégration des nouvelles modalités de la loi sur une République Numérique dans le cadre du FSL - mettre en œuvre les préconisations du nouveau PLALHPD.
Pilote	Le Département

AXE 1 : Exercer une veille sur le cadre réglementaire et ses évolutions

OBJECTIF 2/1 : La mise en œuvre des axes réglementaires à l'échelle locale (précédentes actions n° 3, n° 4, n° 5, n° 6 et 6bis et n° 11)

Contexte	Plusieurs conventionnements ont prévalu lors de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active • Conventions de gestion avec les organismes payeurs CAF et MSA prévus par l'article L262-25 du CASF • Convention d'orientation relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement prévu par l'article L262-32 du CASF.
Bilan 2016	• Le partenariat avec les organismes payeurs : Conventions de gestion CAF et MSA Ces deux conventions ont été retravaillées, actualisées et adaptées aux pratiques actuelles. Des rappels ont été faits sur l'essentiel à préserver et notamment : - Introduction dans les deux conventions d'un rappel sur les situations non déléguées par le Président du Conseil départemental afin d'éviter le risque de saisine par erreur du Département. - Introduction d'un paragraphe détaillé sur les différents types de recours et les différentes procédures y afférents. Une homogénéité de pratiques entre les deux organismes gestionnaires et de rédaction entre les deux textes a été recherchée. • Le partenariat dans le cadre de la Convention d'orientation relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation du dispositif d'orientation, de préciser le rôle et les implications de chacun des partenaires et leur coordination au niveau de leurs interventions en définissant et les outils et les pratiques. Signée en octobre 2012, pour une durée 5 ans elle sera à son terme en 2017. Des modifications conventionnelles et réglementaires ont déjà impacté l'actuelle convention d'orientation. Il s'agit notamment : - de la participation de Pôle emploi dans le cadre de l'orientation et de la définition des parcours aux cellules de concertation au titre de l'accompagnement global, mis en place en début d'année 2016, - de l'arrêt de l'APRE (objet de la précédente action n°11) - de l'amélioration des process informatiques pour aider au repérage en matière d'orientation des publics en droits et devoirs, Au titre de l'information sur les dispositifs et leurs évolutions : - la présentation de la nouvelle Prime d'activité aux équipes en interne, - la mise à jour du RDAS sur les évolutions législatives et réglementaires - la mise à jour de l'ensemble des procédures de services et la construction d'une nouvelle arborescence informatique commune à

	l'ensemble du service.
Perspectives 2017	• Conventions de gestion CAF et MSA - Mise en place d'une veille sur l'application de ces nouvelles procédures. • Convention d'orientation relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement - Mettre en œuvre le renouvellement de la convention d'orientation. - Introduire un pilotage de ce conventionnement pour l'avenir.
Partenariat	L'État, Pôle Emploi, la CAFI, la CMSA, le CCAS de Châteauroux, le CMAS d'Issoudun
Pilote	Le Département

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

OBJECTIF 1/2 : L'accès à l'emploi (précédentes actions n° 7, n° 8 et n° 9)

Contexte	• Réglementaire : - Article L262-29 du CASF donnant priorité à l'orientation vers les parcours d'insertion professionnelle. - Articles L262-34 et 35 du CASF organisant la contractualisation à visée d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA avec Pôle Emploi. • Conventionnel : - Convention d'orientation relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement prévu par l'article L262-32 du CASF. - Convention d'accompagnement global des demandeurs d'emploi (bénéficiaires du RSA ou non) avec Pôle emploi Prise en charge conjointe et concertée des besoins sociaux et professionnels via des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels. - Les engagements du Département en matière de contrats aidés (CAE/CDDI/CIE) sont fixés dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens renégociée tous les ans avec l'État. - Des outils de développement de l'accès à l'emploi marchand adaptés aux personnes en difficulté : - Aide aux entreprises pour « l'emploi en alternance », mise en place d'une convention le 2 mars 2015, modifiée par avenant en juillet 2016. - Clauses d'insertion dans les marchés publics du Département. • Prestations d'accompagnement dans le cadre du droit commun de l'insertion professionnelle ou dans le cadre de la commande publique : - Des parcours d'insertion professionnelle via l'accompagnement de Pôle Emploi ou via l'offre référent-parcours professionnel du Département. - L'expérimentation d'une prestation d'accompagnement de retour à l'emploi via l'alternance (contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de génération) initiée en 2015.
Bilan 2016	• Le partenariat avec Pôle Emploi en tant que référent-parcours - Poursuite de la saisine des Contrats PPAE et de leur renouvellement dans l'outil informatique départemental et veille sur leur actualisation dans le cadre de leur renouvellement. Volume de la saisie : 428 1^{ers} contrats, 204 renouvellements de contrats, 12 contrats de rétablissement - Poursuite des échanges avec Pôle Emploi, afin d'améliorer les échanges d'information et la lisibilité des parcours. - Identification et partage de l'offre de service de Pôle Emploi avec les autres opérateurs de l'insertion (ex participation SEI à réunion 23/05 sur prestation Alternance : plate-forme Pôle Emploi, salon en ligne alternance Pôle Emploi...). - démarrage d'un travail d'identification et de partage des ressources sociales départementales.

	• L'offre référent-parcours professionnel du Département. - <u>suivi des marchés 2015-2017</u>, avec 170 suivis maximum annuels : ✗ Domaine du commerce alimentaire ou de l'artisanat ; projet vers l'emploi salarié ou la création, reprise ou développement d'activité : Chambre de métiers et de l'artisanat, avec 80 suivis, dont 22 commandés au 1/10/16 (27 %). ✗ Domaines autres que commerce alimentaire, artisanat, agriculture, projet de création ou reprise d'activité : BGE, avec 30 suivis, dont 23 commandés au 1/10/16 (76 %). ✗ Domaines autres que commerce alimentaire, artisanat, agriculture, projet de développement d'activité : Indre initiative, avec 30 suivis, dont 18 commandés au 1/10/16 (60 %). ✗ Domaine de l'agriculture : MSA Berry touraine, avec 30 suivis, dont 21 commandés au 1/10/16 (70 %). - <u>suivi de l'expérimentation de la prestation «alternance»</u> portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, permettant de conforter des projets de retour à l'emploi via l'alternance, doublée d'une aide à l'emploi pour les entreprises recrutant dans le cadre de cette prestation (convention avec l'État du 2 mars 2015). Au 30.09.2016 : 70 personnes (45 en 2015 et 25 en 2016) ont été orientées vers la CMA pour une phase de validation de leur entrée dans le dispositif, 23 d'entre elles ont intégré la prestation d'accompagnement, 2 sont en contrat d'apprentissage. Mise en œuvre de l'aide à l'emploi en parallèle pour deux entreprises. Le bilan de cette expérimentation pointe les difficultés de réalisation de la prestation (invalidation des profils, des acquis et des projets, manque de mobilisation des bénéficiaires et problèmes de savoir-être, des entreprises difficilement mobilisables...) Échanges avec les partenaires du dispositif et création d'un groupe de travail (DIRECCTE, Pôle Emploi, Région, UDEL..) Augmentation de l'aide à l'emploi sur des contrats d'apprentissage, de professionnalisation et de génération, par un avenant à la convention de mars 2015. La prestation « alternance » est relancée en 2017 avec une adaptation du cahier des charges. • Le lien avec le secteur marchand - le Département a clausé certains marchés (travaux, transport) au bénéfice de public RSA. Le bilan pour la période de janvier à juin 2016, sur les 38 personnes recrutées est le suivant : la majorité (64 %) sont demandeurs d'emploi de longue durée, 19 % sont bénéficiaires du RSA, à 64 % ce sont des hommes dont le niveau de qualification est de V, âgés entre 26 et 44 ans pour 44 % d'entre eux. • Les dispositifs de soutien du parcours d'accès à l'emploi - les contrats aidés : La CAOM a été activée pour 70 contrats CDDI et 13 CAE collèges. La convention portant sur l'aide aux entreprises pour l'emploi en alternance liée à la prestation «alternance» a été activée avec deux entreprises au 30/09/16. - Garantie Jeunes : Le Département est partenaire dans la validation des profils de jeunes entrant sur ce dispositif.
Perspectives 2017	• Volet partenariat avec Pôle Emploi - Confirmer et développer le partenariat par une représentation effective et régulière de Pôle Emploi au sein des instances clés du dispositif insertion : Plates-formes d'orientation, Équipes pluridisciplinaires.

	- Développer et renforcer la contractualisation des bénéficiaires du RSA dans le cadre du PPAE et améliorer la lisibilité des parcours. Mettre en exergue la nécessité d'un suivi régulier des DE bénéficiaires du RSA. - Mettre en place des échanges informatiques automatisés sur la base d'une convention partenariale. - Articuler les accompagnements menés par Pôle emploi et ceux à l'initiative du Département. - Participer aux Comités Techniques d'Animation de Pôle Emploi, poursuivre les échanges, le partage des pratiques et des cultures professionnelles afin d'avoir une vision commune du dispositif d'insertion. - Poursuivre l'information des partenaires sur l'offre de service Pôle Emploi. - Poursuivre la participation au projet de création d'une base des ressources sociales du Département (dans le cadre de la convention accompagnement global) : mobilité, santé, formation.... • Volet offre référent-parcours professionnel du Département. - Poursuivre l'application pleine et entière des CCTP sur les marchés 2015-2017. - Mettre en œuvre et suivre la prestation «Alternance» dans son nouveau format. - Expérimenter une nouvelle prestation, dédiée au suivi des auto-entrepreneurs ancrés dans le dispositif depuis plus de 2 ans et dont le chiffre d'affaires n'évolue pas : élaboration de la commande publique, mise en œuvre et suivi de la prestation. - Poursuivre l'organisation systématique et annuelle de réunions d'information et de présentation des prestations auprès des professionnels des CAS en charge de l'orientation. • Volet lien avec le secteur marchand - Mettre en œuvre l'aide aux entreprises dans le cadre de la prestation «alternance». - Poursuivre la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre de la commande publique du Département. • Volet parcours d'accès à l'emploi - Poursuite de l'aide aux CDDI et CAE via la CAOM 2017.
Partenariat	Pôle Emploi, Prestataires en charge de l'accompagnement professionnel, la DIRECCTE, Missions locales,
Pilote	DPDS – Service Environnement Insertion

AXE 2 : Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

OBJECTIF 2/2 : Favoriser l'accès à la formation (précédentes actions n° 14 et n° 15)

Contexte de mise en œuvre	Une proportion importante de bénéficiaires ne maîtrise pas les savoirs de base et le dispositif insertion enregistre un fort taux d'illettrés, voire d'analphabètes au sein des suivis dans la cadre du RSA. La population de bénéficiaires RSA est plutôt globalement sous-qualifiée, face aux besoins des entreprises sur des emplois nécessitant des savoir-faire spécifiques. Par ailleurs le Plan National « 500.000 formations » a généré une forte poussée des formations proposées par Pôle Emploi (notamment sur des remises à niveau) et mobilisables par les bénéficiaires du RSA. A contrario, le dispositif régional souffre d'être touffu, complexe et peu lisible, avec notamment une mobilisation qui nécessite régulièrement d'être re-présentée et ré-expliquée aux opérateurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il souffre aussi de dépendre d'une prescription actuellement limitée aux agents de Pôle Emploi. Une commande départementale dans le cadre des actions d'insertion à disposition des référents-parcours CAS, de prestation d'appropriation/ré-appropriation des savoirs de base avec deux format possibles : individuel ou collectif. Financement d'heures de formation du GRETA via un conventionnement avec le Département.
Bilan 2016	• Volet lutte contre l'illettrisme et acquisition des savoirs fondamentaux - Participation aux réunion du Comité Technique du Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme. - Prise en compte de cette problématique dans la commande publique : mise en œuvre de l'évaluation systématique du niveau de savoirs de base des bénéficiaires ayant un référent-parcours socio-professionnel (ACI) ou social. Prise en compte de la maîtrise des savoirs de base en amont de l'orientation dans un parcours d'insertion professionnelle. - Mise en œuvre des actions d'insertion portant sur les savoirs de base (53 personnes ont bénéficié de cette prestation au 20/10/2016). - Élaboration et présentation d'une fiche navette dans le cadre des heures de formation dévolues au GRETA (convention annuelle portant sur 2.000 heures de formation), formalisant la prescription par les référents-parcours. Bilan au 30/09/16 : 68 h pour 3 bénéficiaires. La prestation n'est plus nécessaire au regard du développement des formations dans le cadre du droit commun. - Promotion des dispositifs de droit commun (Visas Région, actions de remise à niveau de Pôle Emploi...) en interne et auprès des opérateurs externe de l'accompagnement. Communication régulière sur l'offre de formation. - Rencontre avec les partenaires (CRIA, GRETA...) sur l'évaluation, l'orientation et le suivi des bénéficiaires du RSA en difficultés. Échanges sur les freins aux parcours d'insertion par l'alternance liés aux savoirs de base.

	• Volet formation professionnelle en lien avec le Conseil régional - Participation aux réunions d'évaluation des besoins animées par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Plan Régional de Formation. - Diffusion des informations du GIP Alpha Centre (site internet Etoile) auprès de l'ensemble des référents-parcours et professionnels de l'insertion.
Perspectives 2017	• Volet lutte contre l'illettrisme et acquisition des savoirs fondamentaux - Poursuivre de la promotion des savoirs de base auprès des référents-parcours et de la mobilisation des actions de formation (Visas Région, formations Pôle Emploi, actions d'insertion...). - Poursuivre les rencontres avec les ELS et le CRIA sur l'évaluation, l'orientation et le suivi des bénéficiaires du RSA. • Volet formation professionnelle en lien avec le Conseil régional - Poursuivre la participation aux réunions d'évaluation des besoins animées par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de son Plan régional de Formation. - Diffuser les informations du GIP Alpha Centre (http://www.etoile.regioncentre.fr/) auprès de l'ensemble des référents-parcours et des professionnels de l'insertion. - Mettre en place une convention de partenariat dans le cadre du RSA visant notamment le traitement des problématiques de savoirs de base et de savoir-être.
Partenariat	GIP Alpha Centre, Pôle Emploi, Antenne locale de la Région, ELS, CRIA, Organisme de formation, Éducation nationale.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Indicateurs	Sorties positives vers la formation qualifiante.
Évaluation	L'augmentation régulière des bénéficiaires du RSA participants aux formations. L'amélioration de la prise en compte des besoins. L'appréhension plus aisée des dispositifs de formation par les opérateurs de l'accompagnement.

AXE 3 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle par l'activité économique

OBJECTIF 3/1 : Développer et valoriser l'offre du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique
(précédente action n° 10)

Contexte	Une proportion importante d'allocataires est éloignée de l'emploi du fait de problématiques sociales mais exprime le souhait de travailler. Un secteur de l'IAE demandeur d'orientations. Des modalités de financement mises en place par l'État renouvelées (CDDI et mieux financées). La diminution du volume d'intervention du Département dans la mise en œuvre du CDDI.
Bilan 2016	• Le marché public Référent-parcours ACI (150 suivis) : - jusqu'en mars 2016, avenant au marché public 2013-2015 pour couvrir la période d'entrée en vigueur du marché 2016-2018, accordant un volume de 17 suivis supplémentaires aux structures (soit 167 suivis actifs du 1^{er} janvier 2015 au 29 février 2016), répartis ainsi : - AGIR 21 suivis - AGIR Services : 4 suivis - CAP Vert : 13 suivis - Insert Jeunes : 19 suivis - Ateliers de la Brenne : 18 suivis - Jardins de l'Esperseverance : 11 suivis - Mob d'Emploi : 12 suivis - Solidarité Accueil : 63 suivis - Ose recyclage : 6 suivis. Sur les 173 suivis commandés sur la période, 125 étaient terminés le 20/10/2016, dont 4 sorties positives (soit 3,2 % des sorties) vers un emploi ou une formation. - Mise en place du nouveau marché public RP ACI 2016-2018 (150 suivis) - AGIR 22 suivis, - AGIR Services : 7 suivis - CAP Vert : 12 suivis - Insert Jeunes : 12 suivis - Ateliers de la Brenne : 19 suivis - Jardins de l'Esperseverance : 10 suivis - Mob d'Emploi : 12 suivis - Solidarité Accueil : 56 suivis. - Présentation du nouveau marché public ACI en mai 2016 (SEI/CLI/CAS/ACI) Sur les 131 suivis commandés au 20/10/2016, 9 étaient terminés, dont 1 avec une sortie positive (création d'entreprise). Un bilan a été réalisé sur les motifs des 28 refus orientation (2 motifs principaux émergent : problème de comportements et postes déjà pourvus). - Expérimentation sur les candidatures spontanées auprès des ACI : ont été repérés les bénéficiaires du RSA non orientés parmi les candidatures spontanées déposées auprès des ACI.

	• Mise en œuvre du nouveau Contrat Individuel d'Accompagnement avec l'ensemble des ACI dans un 1^{er} temps à compter de mars 2016 : Ce document, outre les informations contenues dans le précédent contrat, est enrichi par un outil de suivi détaillé composé des volets évaluation, objectif et bilan. Il permet une vision détaillée du parcours d'insertion de la personne sur plusieurs contrats successifs et sur l'ensemble des problématiques, tant sociales que professionnelles. • le co-financement de 70 CDDI : Les nouvelles modalités de mobilisation des Contrats aidés de l'État ont nécessité la détermination d'un quota de répartition entre les ACI en fonction des consommations de l'année 2014 qui a néanmoins pu évoluer en fonction des demandes. La CAOM est entièrement consommées au 01/11/2016. - AGIR : 11 CDDI co-financés par le Dpt - AGIR Services : 2 CDDI co-financés par le Dpt - CAP Vert : 4 CDDI co-financés par le Dpt - Insert Jeunes : 6 CDDI co-financés par le Dpt - Ateliers de la Brenne : 8 CDDI co-financés par le Dpt - Jardins de l'Esperseverance : 8 CDDI co-financés par le Dpt - Mob d'Emploi : 6 CDDI co-financés par le Dpt - Solidarité Accueil : 25 CDDI co-financés par le Dpt. Mise en place de réunions techniques avec la Direccte sur le suivi des recrutements et le suivi financier des ETP notamment (22/02 – 21/03 – 10/04- 05/07- 02/09- 3/10 – 8/11). • le co-financement de 13 CAE collèges : Des difficultés ont été rencontrées avec certains établissements sur les candidatures proposées (insuffisantes pour certains secteurs et trop peu qualifiées pour certains collèges). De plus, certains ont souhaité le financement de CAE complémentaires pour pallier aux démissions ou congé maternité des personnes recrutées initialement, ce qui s'est avéré impossible les 13 postes financés par le Département étant pourvus. • Sur les co-financement des 5 CIE : Pôle Emploi est intervenu à chaque fois prioritairement.
Perspectives 2017	- Mettre en œuvre la nouvelle CAOM : 70 CDDI et 13 CAE collèges + 2 de remplacements (afin de couvrir d'éventuelles défections précoces). - Achever la mise en place d'un outil de suivi de l'équilibre de la répartition des ETP Etat/Dpt avec la Direccte. - Suivre les prestations d'accompagnement des ACI, en s'assurant de la réalisation pleine et entière des cahiers des charges. - Poursuivre le repérage et l'évaluation des bénéficiaires du RSA non orientés déposant des candidatures spontanées auprès des ACI.
Partenariat	État (CDIAE), SIAE du département, Coordination Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (CDSIAE).
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.

AXE 4 : Activer les ressorts sociaux

OBJECTIF 4/1 : Mobiliser les dispositifs de soutien à l'insertion : accès au droit, aux services et aux réseaux de solidarité locaux :

(précédentes actions : n° 12 : modes de garde, n° 13 : mobilité, n° 16 et 17 : le FSL et l'accès au logement, n° 18 : la santé, n° 19 : le lien social et les réseaux de solidarité , n° 20, l'accès aux droits, n° 22 les dispositifs d'appui aux parcours, n° 23 : le FAJD

Contexte	• La mise en œuvre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, prévoit les mesures visant : - à faire évoluer et assouplir les contraintes afférentes à la reprise d'emploi en matière de garde d'enfants : hausse des prestations sociales (ASF, complément familial) pour les familles monoparentales, renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants des familles en difficulté, réservation de places en accueil collectif, développement de la solarisation des moins de 3 ans en éducation prioritaire, - à faciliter l'accès aux soins, avec la Couverture Maladie Universelle et l'Aide à la complémentaire santé (mise en œuvre en juillet 2015), - à sécuriser la situation des familles monoparentales, avec la garantie contre le risques d'impayés de pension alimentaire (mise en œuvre en avril 2016). • Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) : - Il vise la mise en œuvre du droit fondamental au logement et couvre l'accès et le maintien au logement, et la lutte contre la précarité énergétique. • Le Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté (FAJD) : - Il favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans, éprouvant des difficultés et, est rendu obligatoire pour l'ensemble des départements par la loi du 29 juillet 1992. • Le Fonds départemental de secours Insertion Sociale : - En faveur des bénéficiaire du RSA , il vise à régler des problématiques matérielles faisant obstacle au cursus d'insertion sociale. • Les réseaux locaux du soin prennent en charge des problématiques de santé via dans le cadre du droit commun. • Les réseaux caritatifs et les réseaux de solidarité œuvrant pour la rupture de l'isolement et l'aide aux personnes en difficulté.
BILAN 2016	• Sur le volet accès aux droits : - Rencontres avec les principales institutions ouvrant des droits (CPAM, CAF/MSA, MDPH, CARSAT, CMP...) ou permettant de faire valoir des droits (Banque de France, ADAVIM, CDAD, URSAFF, Energéticiens..), - Participation aux instances d'attribution et de recours pour les publics relevant du RSA,(DALO, CCAPEX, LHI, Commission de prévention des expulsions, MOUS Gens du Voyage,...)

	- Communication sur les droits potentiels des bénéficiaires du RSA et leurs évolutions aux opérateurs de l'accompagnement (CMU / CMU-C, Garantie jeunes, / RSA,). Sur le volet garde d'enfants - Poursuite de la diffusion des informations sur la garde des enfants. - Veille sur la mise en œuvre de la COG 2013-2017 et à la réservation de place en structure d'accueil petite enfance, aux familles bénéficiaires du RSA le nécessitant. Mobilisation du service social de la Caisse d'Allocations Familiales sur des situations individuelles. Sur le volet santé : - Diffusion des informations sur les prises en charge des problématiques de santé dans le cadre du droit commun (bilan IRSA, réseau RESPIRE...) auprès des opérateurs de l'accompagnement. Sur le volet mobilité : - Communication sur les outils départementaux et sur l'évolution des aides existantes auprès des opérateurs de l'accompagnement. Sur le volet aides exceptionnelles à l'insertion - Mobilisation du <u>Fonds de Secours à l'Insertion</u> : 2.217,18 € accordés du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016, pour 17 aides, dont 13 aides à la mobilité, 1 aide au permis et 2 aides à la formation. - Evolution du règlement du Fonds de secours Insertion sur l'ensemble des leviers permettant de favoriser l'insertion. Sur le volet FSL et partenariat dans le cadre du logement - Modification du règlement intérieur du FSL suite aux évolutions du cadre législatif et réglementaire. Ainsi, le FSL s'ouvre aux interventions pour le maintien de l'accès à la connexion internet. En outre, mise en place d'une nouvelle transmission d'informations sur les impayés de loyer au FSL par la CAF et la MSA, sous certaines conditions. - Intervention en partenariat sur la précarité énergétique (CAS et CCAS de Châteauroux). - Mise à jour des informations sur les outils « solidarité » des opérateurs énergies (EDF et ENGIE). Sur le volet FAJD : - Présentation / rappel des conditions de mobilisation du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés auprès des opérateurs de l'accompagnement des publics « jeunes ». Volet soutien au secteur caritatif - Soutien au secteur caritatif dans le cadre de subventionnement ou de conventionnement (Restos du cœur, Secours Catholique, Banque alimentaire ...). - Communication sur leurs actions auprès des opérateurs de l'accompagnement. <i>MONTANT SUB</i>
Perspectives 2017	Sur le volet accès aux droits : - Poursuivre les rencontres avec les institutions ouvrant des droits - Participer aux instances d'attribution/recours pour les bénéficiaires du RSA

	- Diffuser des informations sur les droits potentiels des bénéficiaires du RSA et leurs évolutions auprès des opérateurs. Sur le volet garde d'enfants Informer et participer à l'amélioration des solutions de garde d'enfants : - Poursuivre la diffusion des informations sur la garde des enfants. - Veiller à la mise en œuvre de la COG 2013-2017 et à la réservation de place en structure d'accueil petite enfance, aux familles bénéficiaires du RSA le nécessitant. Sur le volet santé : Poursuivre la diffusion des informations sur les prises en charge des problématiques de santé dans le cadre du droit commun (bilan IRSA, réseau RESPIRE...). Sur le volet mobilité : - Poursuivre la diffusion des informations sur la mobilité auprès des opérateurs de l'accompagnement. - Intégrer la problématique «déplacement» des publics en difficultés dans l'ensemble des réflexions et évolutions sur les modes de déplacement ou les plans de déplacement départementaux. - Revoir les partenaires sur de nouvelles propositions/rééquilibrage de dessertes et les conditions de leur mise en œuvre dans le département. Sur le volet aides exceptionnelles à l'insertion - Le Fonds de Secours à l'Insertion : expérimenter les nouvelles règles d'attribution, analyser le retour d'expérience. Sur le volet FSL -Présentation du nouveau règlement intérieur du FSL et des actions en lien avec le nouveau PLALHPD en cours de définition. - Poursuite des actions de préventions sur les économies d'énergies et l'accès aux tarifs sociaux. Sur le volet FAJD - Veille sur l'application du Règlement Intérieur et poursuite d'une communication/information avec les partenaires de l'insertion des jeunes. Sur le volet soutien au secteur caritatif - Poursuivre le partenariat avec le secteur associatif, caritatif. - Améliorer le recueil et la diffusion d'informations sur les actions menées par l'ensemble des structures du secteur caritatif et du réseau d'aide auprès des opérateurs.
Partenariat	CPAM, CAF/MSA, MDPH, CARSAT, CMP, Banque de France, ADAVIM, CDAD, URSAFF, Energéticiens, PMI ... ADIL/ EDF/ ENGIE./ Bailleurs Sociaux /CCAS de Châteauroux/ C.A.S./ prestataire ASLL Mission locales jeunes, service social universitaire Secteur associatif, caritatif et solidaire Service social départemental, Référents-parcours Réseau de transports départementaux, Châteauroux Métropole.
Indicateurs/Evaluation	Nombre de rencontres avec les institutions ouvrant des droits. Nombre de parcours interrompus ou freinés par les problèmes de garde

	d'enfant ou de mobilité / nombre de parcours maintenus grâce à la mise en œuvre de dispositifs levant ces freins. Nombre d'aides mobilisées dans les dispositifs FSL et FAJD. Nombre/ montant de subventions versées aux associations.
--	---

AXE 4 : Activer les ressorts sociaux

OBJECTIF 4/2 : Mettre en œuvre les parcours d'insertion sociale : améliorer et renforcer l'offre «réfèrent-parcours sociaux» et «actions d'insertion» (précédente action n° 21)

Contexte	• Un cadre réglementaire détaillé : - Le dispositif réglementaire oriente des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés (tenant notamment au logement ou à la santé) qui font obstacle à un engagement dans la recherche d'emploi, (CASF art L.262-29). vers des autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale, • Une articulation départementale adaptée au contexte : Au niveau du département, les référents-parcours sociaux mobilisables par les plates-formes d'orientation : • les Circonscriptions d'Action Sociale, • des prestataires extérieurs pour des publics ou problématiques spécifiques, conventionnés dans le cadre de la commande publique. De plus, afin de compléter l'outillage du secteur social dans le cadre de l'insertion : • des actions d'insertion sociales ou socioprofessionnelles sont mobilisables par les CAS et réalisées par des prestataires. • Une augmentation des problématiques sociales et de santé dans un contexte économique dégradé.
BILAN 2016	• l'offre référents-parcours sociaux - Présentation en interne (contenu, modalités d'exécution, prestataires) le 29/02/16 au SASDL/SEI. Mise en œuvre des prestations «réfèrents-parcours social» 2016-2018. - le CMAS (pour 40 suivis) et le CCAS (pour 100 suivis) pour les publics isolés et sans enfants mineurs à charge ou dont les enfants ont plus de 16 ans. Au 20/10/16 : 64 suivis commandés (45 %). - l'ANPAA (80 suivis) pour les publics présentant des problèmes d'addiction. Au 20/10/16 : 59 suivis commandés (73 %). - l'OTDIF (50 suivis) pour les publics présentant des troubles d'ordre psychique. Au 20/10/16 : 47 suivis commandés (94 %). • Offre actions d'insertion - Présentation en interne (contenu, modalités d'exécution, prestataires) le 02/03/16 au SASDL/SEI. Mise en œuvre des prestations «actions d'insertion» 2016-2018 à disposition des CAS (10 modules collectifs et 210 mesures individuelles maximum par an. - Ces nouvelles prestations ont fait l'objet de Par ailleurs, un document de synthèse de ces actions a été élaboré pour le service social. - 8 modules ont été commandés au 20/10/2016 (80 %) : • 4/4 modules «compétences sociales» (OTDIF), • 1/2 module «préparation des publics préalablement à l'emploi » (OTDIF), • 1/1 module «savoirs de base» (OTDIF) , • 2/3 modules «concrétisation des projets professionnels» (CCI) - 170 mesures ont été commandées au 20/10/2016 (81 %) : • 67/100 mesures «écoutant» (problèmes d'ordre psychologique) (OTDIF),

	• 60/60 mesures «Evaluation des compétences» (IFREP), • 43/50 mesures «Savoirs de base» (ASSOFAC). • Suivi des prestations - Suivi des prestations par les comités de pilotage mensuels avec les prestataires, en présence du service social (coordinateurs locaux d'insertion). - Facilitation de la consultation par les CAS des tableaux de suivis des prestations par une mise à disposition, sur le serveur commun de la DPDS. - Démarrage de l'organisation du programme des actions d'insertion 2017, consultation en cours.
Perspectives 2017	• Renouveler l'offre de prestation - Renouveler les prestations «référénts-parcours» et «actions d'insertion» dans les mêmes conditions et volumes. • Mettre en œuvre les prestations et en assurer le suivi. - Refaire une présentation des prestations d'insertion mobilisables à l'ensemble des CAS. - Veiller à une bonne appropriation par les CAS des prestations proposées. - Suivre l'ensemble des prestations avec, entre autres, les comités de pilotage et en actualisant les tableaux de suivis des prestations, outils partagés avec les CAS. - Organiser la programmation des actions d'insertion à réception du prévisionnel transmis par les CAS. - Réaliser un état des lieux de la participation des bénéficiaires aux actions d'insertion (taux de remplissage des mesures et modules, taux de présence des personnes inscrites en début et fin d'action, motifs de fin de participation...) puis échanger avec le service social sur des améliorations possibles. - Analyser l'évolution moyenne des parcours d'insertion sociale au vu de l'évolution des parcours, vers un référent-parcours socioprofessionnel ou professionnel, ou encore des sorties du dispositif. - Inscrire les procédures liées à ces prestations dans le travail de formalisation des procédures RSA entamé avec le service social.
Partenariat	Référénts-parcours, Service social départemental.
Indicateurs	Nombre de bénéficiaires orientés vers un parcours d'insertion sociale. Taux de bénéficiaires évoluant vers un parcours d'insertion socio-professionnelle, professionnelle ou vers l'emploi. Taux de remplissage des prestations. Taux de suivis des actions d'insertion.
Évaluation	Taux de sortie d'un parcours d'insertion sociale vers un parcours professionnel ou socio-professionnel ou vers l'emploi. Impact de la participation aux actions d'insertion sur ces évolutions. Durée moyenne du parcours d'insertion sociale.